



Les Tuvalu deviennent le 192^e État membre de l'OACI

Publication immédiate

Montréal, le 20 novembre 2017 – Les Tuvalu sont devenus le 192^e État membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à la suite de leur adhésion officielle à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago).

L'OACI a été avisée de la situation par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en sa qualité de dépositaire de la Convention. Les Tuvalu ont déposé leur notification d'adhésion le 19 octobre 2017 ; leur statut d'État membre de l'OACI est entré en vigueur 30 jours plus tard, soit le 18 novembre 2017.

Les autres États membres de l'OACI ont été informés séparément par une lettre que l'institution spécialisée de l'ONU leur a envoyée plus tôt aujourd'hui.

« L'adhésion à l'OACI et le respect des plus de 12 000 normes et pratiques recommandées (SARP) mondiales de l'aviation civile adoptées par les gouvernements sont la clé aujourd'hui pour de nombreux États qui souhaitent tirer parti des avantages du développement socio-économique durable liés à l'accès à un réseau mondial de routes », a noté le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu. « L'aviation est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) adoptés dans le cadre du Programme 2030 de l'ONU, et surtout pour la prospérité et la résilience économiques durables des petits états insulaires en développement (PEID). »

Étant donné que plus de la moitié des touristes mondiaux, qui dépassent le milliard, utilisent la voie aérienne de nos jours pour se rendre à leur destination, et que d'ici 2034, les incidences socio-économiques positives du tourisme international sur l'emploi et le PIB devraient augmenter de 66 % et 104 %, respectivement, la croissance marquée des services aériens et du tourisme représente une occasion particulièrement importante pour les États insulaires comme les Tuvalu.

« À titre d'État membre de l'OACI, les Tuvalu bénéficieront dorénavant des orientations et du soutien généraux de l'OACI pour l'élaboration de leurs politiques en matière d'aviation, le renforcement de leurs capacités et la planification du développement de leur infrastructure », a indiqué la Secrétaire générale de l'Organisation, Mme Fang Liu. « Ils pourront participer aux occasions de développement de l'aviation, comme les conférences de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens et les forums mondiaux OACI de l'aviation. Les Tuvalu tireront aussi parti des nouveaux partenariats internationaux que l'Organisation les aidera à établir, des orientations stratégiques disponibles dans le cadre de nos plans mondiaux pour la sécurité, la navigation aérienne et la sûreté, ainsi que de son inclusion dans nos programmes cruciaux d'audit de sécurité et de sûreté de l'aviation. »

Les Tuvalu figurent aussi parmi les PEID de la région du Pacifique qui sont les plus vulnérables aux incidences des changements climatiques. Dans le cadre de l'OACI, ils seront encouragés à dresser un plan d'action national pour l'atténuation des émissions de leur aviation et à participer au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'OACI, un des divers programmes du transport aérien international en matière d'environnement.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Bureau régional Asie-Pacifique de l'OACI](#)

[Initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté »](#)

[La connectivité de l'aviation à l'appui des ODD des Nations Unies](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)